



## RENTRÉE SCOLAIRE 2018 - 2019 INFORMATIONS AUX FAMILLES

Les démarches d'inscription scolaire concernent les premières scolarisations à l'école maternelle ou en école primaire, dès lors que les familles viennent d'emménager sur Égletons. (Si votre enfant change d'école sur Égletons, vous n'avez aucune formalité à effectuer).

➤ **Munissez-vous alors des pièces suivantes :**

- livret de famille (ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant) ;
- carnet de santé ou certificat médical attestant que l'enfant est à jour de la vaccination DT Polio ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de téléphone, d'eau ou quittance de loyer) ;
- certificat de radiation de la dernière école fréquentée (si votre enfant est, ou, a été scolarisé dans une autre école).

➤ **Remplissez la fiche de préinscription disponible à l'accueil de la Mairie :**

Puis, après validation de la demande par l'élue en charge de l'Enseignement et de la Formation, vous devrez prendre contact avec la direction de l'école concernée, afin de procéder à l'admission définitive de votre enfant en fournissant le formulaire de préinscription délivré par la mairie.

### RESTAURANT SCOLAIRE

➤ **Votre enfant déjeunera à la cantine :**

- Remplissez la fiche de renseignements n° 1 « inscription cantine ».
- Présentez l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 au service comptabilité pour l'achat des tickets de cantine. Il s'agit de l'avis d'imposition du foyer, c'est-à-dire des deux parents, même si ceux-ci ne sont pas mariés. Pour la rentrée de septembre 2018, l'achat des tickets de cantine pourra s'effectuer dès le 1<sup>er</sup> août 2018 sur présentation de l'avis d'imposition 2018 (sur les revenus 2017).
- Vous pouvez également transmettre votre avis d'imposition 2018 par email au service comptabilité, à l'adresse suivante : [claudine.graux@mairie-egletons.fr](mailto:claudine.graux@mairie-egletons.fr).

➤ **Votre enfant déjeunera à la crèche :** merci de remplir la fiche de renseignements n° 1.

### TRANSPORTS SCOLAIRES

- Pour toute inscription ou renouvellement du transport scolaire de votre enfant pour la prochaine rentrée scolaire 2018-2019, vous devrez procéder à compter du 11 juin 2018 à une inscription en ligne sur le portail des transports régionaux, à savoir [www.transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.transports.nouvelle-aquitaine.fr) (fermeture des guichets le 22 juillet 2018). Pour les renouvellements au transport scolaire, les familles seront avisées par mail ou par courrier émis par la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Si votre enfant est inscrit à la garderie (Maison de l'Enfant Intercommunale) le matin et/ou le soir : vous devez procéder à une inscription en ligne sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine ([www.transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.transports.nouvelle-aquitaine.fr)). Cette inscription est à renouveler chaque année, à partir du moment où votre enfant est inscrit à l'accueil de loisirs. Une fois le règlement effectué, nous vous invitons à vous présenter au service comptabilité de la mairie, muni du justificatif de paiement et d'un RIB, afin d'obtenir le remboursement des frais engagés. Un contrôle de l'inscription à la Maison de l'Enfant sera opéré par nos soins.

*Pour toute demande de renseignement : 05.55.93.00.36 - severine.vincent@mairie-egletons.fr*